

Par la poste et par courriel

Le 8 mai 2018

Très honorable Justin Trudeau
Bureau du Premier ministre
80, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0A2

Monsieur le Premier ministre,

Au nom du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), je vous écris, avec un mélange d'inquiétude et de désarroi, au sujet des mauvais traitements infligés à M. Hassan Diab et de l'injustice de son extradition. En privant M. Diab de sa liberté, le gouvernement Harper s'est fait complice d'une imposture juridique qui a duré plusieurs années. M. Diab a été détenu trois ans en France sans qu'aucune accusation ne soit portée contre lui. Une note de service confidentielle obtenue par le service de nouvelles du réseau anglais de Radio-Canada révèle qu'il y avait en jeu bien plus qu'une loi d'extradition déficiente.

Les avocats du ministère de la Justice du Canada ont fait campagne pour que la France trouve de nouveaux éléments de preuve, car le dossier d'accusation contre M. Diab « s'effritait ». Est-ce le genre de justice et de soutien auquel doivent s'attendre les citoyennes et citoyens de ce pays : se faire enlever par des bureaucrates invisibles pour être envoyés dans des prisons à l'étranger? Nous aurions cru que les cas de M. Arar, de M. Abdelrazik et de nombreux autres Canadiens qui ont été abandonnés par leur pays auraient mis fin à la pratique selon laquelle des agents n'ayant de comptes à rendre à personne bafouent les droits humains de Canadiennes et Canadiens. Les avocats du ministère de la Justice ont fait semblant de ne pas savoir pourquoi la France avait demandé de longues prorogations alors que les retards dus au fait qu'ils priaient les autorités françaises de trouver davantage de preuves pour étayer le dossier. Point plus inquiétant encore, l'analyse des empreintes digitales qui aurait peut-être permis de disculper M. Diab n'a pas été remise à la défense ni au juge d'extradition canadien.

Le STTP joint sa voix à celles d'Amnesty International Canada, de l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique (BCCLA), de l'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université et d'autres groupes de la société civile et de défense des droits de la personne pour exiger la tenue d'une enquête publique indépendante sur les circonstances entourant l'extradition de M. Diab, en espérant que la situation ne se reproduise plus jamais. Nous aimerions connaître les facteurs qui ont donné lieu à une telle parodie et les mesures qui seront mises en place pour empêcher que des personnes travaillant au nom des Canadiens puissent détruire des vies en toute impunité.

.../2

Confier au ministère de la Justice un examen interne ne suffit pas. Dans une lettre ouverte datée du 2 mai dernier, adressée aux ministres de la Justice et des Affaires mondiales, Amnesty International et la BCCLA affirmaient ce qui suit :

[traduction] « *Étant donné les révélations selon lesquelles les avocats du gouvernement du Canada seraient directement impliqués dans les manquements, les erreurs et les éventuels actes répréhensibles ayant mené à l'extradition, il est de toute évidence inapproprié de tenir un examen qui serait en grande partie interne et de le confier au ministère qui est peut-être responsable des transgressions [...] Nous vous exhortons à agir rapidement et à charger un commissaire indépendant de mener une enquête publique approfondie sur le cas de M. Diab, en veillant à ce que la personne nommée ait pleinement accès à tous les renseignements pertinents et ait le pouvoir de les divulguer.* »

J'appuie fermement la demande d'Amnesty International Canada et de la BCCLA. Je vous prie de ne pas tarder à confier à un commissaire indépendant la tâche d'enquêter sur cette erreur judiciaire tragique. Il faut s'assurer que personne d'autre ne subisse le même sort que M. Diab et sa famille.

Recevez, Monsieur le Premier ministre, mes salutations distinguées.



Mike Palecek
Président national

c.c. : Conseil exécutif national
Permanentés et permanents syndicaux nationaux;
Spécialistes
Membres du Comité des droits de la personne
Comité de soutien à Hassan Diab diabsupport@gmail.com

DB/lg sepb 225
ab/scfp 1979